

OBJET SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE (RPQS)
POUR 2013**

En application de l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous présenter le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'Alimentation en Eau Potable pour l'année 2013. Il retrace les éléments d'investissements de l'année et les éléments d'exploitations exécutés par le délégataire, VEOLIA Eau, désigné lors de la signature du contrat de Délégation de Service (DSP) pour une durée de douze ans (2011-2022).

Pour l'exercice 2013, ce rapport présente l'organisation administrative des services, le prix de l'eau et ses composantes, son évolution entre le 1er janvier 2013 et le 1er janvier 2014, les indicateurs de performance ainsi que le détail des investissements et leur financement.

Suite à l'analyse du Rapport Annuel du Délégataire (RAD), le service a constaté qu'il était opportun que le délégataire procède à des réajustements permettant une meilleure lisibilité des données et une analyse sur la durée des données relatives au service public d'alimentation en eau potable de la ville de Saint-Denis.

Aussi, je vous demande :

- 1° d'adopter le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'alimentation en eau potable pour l'année 2013 ;
- 2° de m'autoriser à solliciter le délégataire afin qu'il procède à des réajustements dans le Rapport Annuel du Délégataire (RAD) 2013 en tenant compte des observations du service.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

OBJET SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE (RPQS)
POUR 2013

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 15/1-02 du Maire ;

Vu le rapport de MAILLOT Gérard, 3ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, Aménagement/ Développement Durable, et Consultative des Services Publics Locaux ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions, avec réserve de M. René-Paul VICTORIA en Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Adopte le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'alimentation en eau potable pour l'année 2013.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à demander au délégataire, de procéder aux réajustements demandés par le service, dans le Rapport Annuel du Délégataire (RAD) de 2013.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20150224-15102-A2-DE
Date de réception préfecture : 02/03/2015

Signé électroniquement par :
Le Maire
27/02/2015


Gilbert ANNETTE



COMMUNE DE SAINT-DENIS DE LA REUNION
**RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 2013
(RAPPORT DU MAIRE)**

ADRESSE :

**2 RUE DE PARIS
97400 SAINT DENIS
Ile de la Réunion**

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 2013 (RAPPORT DU MAIRE)

Commune de Saint-Denis de la Réunion

Sommaire

1	CARACTERISTIQUE TECHNIQUE DU SERVICE	4
1.1	PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI	4
1.2	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE ET DU NOMBRE D'ABONNEMENTS	4
1.3	MODE DE GESTION DU SERVICE	4
1.4	MODE DE PRESENTATION DU RAPPORT	4
2	LES DONNEES TECHNIQUES.....	5
2.1	NATURE DES RESSOURCES EN EAU	5
2.2	NATURE DU PATRIMOINE (RESEAUX ET OUVRAGES)	6
2.3	VOLUMES VENDUS AU COURS DE L'EXERCICE	7
2.4	VOLUMES CONSOMMES AU COURS DE L'EXERCICE	8
3	TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE.....	9
3.1	MODALITES DE TARIFICATION	9
3.2	FACTURE D'EAU TYPE ET PRIX TTC DU SERVICE AU M3 POUR 120 M3 (INDICATEUR D102.0)	9
3.3	RECETTES D'EXPLOITATION	11
3.3.1	RECETTE POUR LA COLLECTIVITE	11
3.3.2	RECETTE DU DELEGATAIRE.....	11
4	INDICATEURS DE PERFORMANCES	13
4.1	LES INDICATEURS TECHNIQUES	13
4.1.1	TAUX DE CONFORMITE DE LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE (INDICATEURS P101.1 ET P102.1) 13	
4.1.2	INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE (P103.2) 14	
4.1.3	RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION (P104.3).....	14
4.1.4	INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTEES (P105.3)	16
4.1.5	INDICE LINEAIRE DE PERTES EN RESEAU (P106.3)	17
4.1.6	TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE (P107.2)	18
4.1.7	INDICE D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU (P108.3)	18
4.2	INDICATEURS DE QUALITE DE SERVICE	20
4.2.1	MONTANT DES ABANDONS DE CREANCES OU DES VERSEMENTS A UN FOND DE SOLIDARITE (P109.0 SERVICE DE L'EAU POTABLE).....	20
4.2.2	DELAI MAXIMAL D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES, DEFINI PAR LE SERVICE (D151.0)	21
4.2.3	TAUX DE RESPECT DE CE DELAI (P152.1)	21
4.2.4	TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMEES (P151.1)	22

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20150224-15102-B-DE
Date de réception préfecture : 02/03/2015

4.3	INDICATEURS FINANCIERS	22
4.3.1	DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE (P153.2)	22
4.3.2	TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES D'EAU DE L'ANNEE PRECEDENTE (P154.0)	23
4.3.3	EXISTENCE D'UN DISPOSITIF DE MEMORISATION DES RECLAMATIONS ECRITES REÇUES ET TAUX DE RECLAMATION (P155.1)	24
5	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	25
5.1	MONTANTS FINANCIERS	25
5.2	ETAT DE LA DETTE DU SERVICE	25
5.3	AMORTISSEMENTS	25
5.4	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE ET MONTANTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX.....	25
5.5	PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX :	26
6	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU 27	
6.1	ABANDONS DE CREANCES OU VERSEMENTS A UN FOND DE SOLIDARITE	27
6.2	OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE (cf. L1115-1-1 DU CGCT)	27
7	CONCLUSION	28
8	GLOSSAIRES	29



1 CARACTERISTIQUE TECHNIQUE DU SERVICE

1.1 Présentation du territoire desservi

La Commune de Saint Denis couvre une superficie de 14 280 hectares dont 75 % sont des espaces naturels.

La Ville assure la distribution d'eau potable sur la partie habitée de son territoire comprise entre le littoral et l'altitude 800 mètres environ.

Le territoire est composé de plusieurs zones géographiques délimitées par les principales ravines de la Commune (Rivière de Saint Denis, Ravine des Patates à Durand, Ravine du Chaudron) qui modèlent la structure du réseau.

Ainsi, plusieurs secteurs de distribution autonome peuvent être définis : la Montagne et la Grande Chaloupe, le Brûlé, Saint-François, Bois de Nêfles, la Bretagne et la zone littorale et piémont qui s'étend du Cap Bernard à la Rivière des Pluies et délimitée au sud par la voie piémont.

1.2 Estimation de la population desservie et du nombre d'abonnements

Ces indicateurs décrivent l'importance du service. Ils permettent d'apprécier sa taille et de mettre en perspective les résultats mesurés avec les indicateurs de performance.

Estimation du nombre d'habitants desservis - Service de l'eau potable						
D101.0						
		2010	2011	2012	2013	N/N-1
Nombre d'habitants desservis ⁽¹⁾	Unités	142 241	145 776	146 708	146 489	-0,15%
Nombre d'abonnés desservis	Unités	63 529	65 661	67 044	68 865	2,72%

(1) Formule : Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée

On observe une augmentation de 2,72 % du nombre de clients individuels.

1.3 Mode de gestion du service

La Commune a fait le choix après une analyse du mode de dévolution de lancer une consultation de délégation de service public pour sélectionner un exploitant de l'ensemble de son service de production et de distribution. Le mode de délégation retenu est de type affermage ; la collectivité ayant gardé la compétence en matière d'investissements.

Après une mise en concurrence au cours de l'année 2010, la ville a signé un nouveau contrat d'affermage avec l'entreprise VEOLIA Eau pour une durée de 12 ans. Ce contrat a donc pris effet le 1^{er} janvier 2011 et s'achève le 31 décembre 2022.

Ce rapport du Maire sur le Prix et la Qualité de Service est le troisième rapport présenté pour ce contrat de 12 ans. Il présente les résultats d'exploitation avec l'application des nouvelles clauses d'exploitation dont des obligations de résultats et de moyens pour le délégataire.

1.4 Mode de présentation du rapport

Il est proposé de présenter dans ce rapport les données brutes issues du Rapport Annuel 2013 du Délégataire (dit RAD 2013) et après analyse réalisée par la Direction de l'Eau.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20150224-15102-B-DE
Date de réception préfecture : 02/03/2015

2 LES DONNEES TECHNIQUES

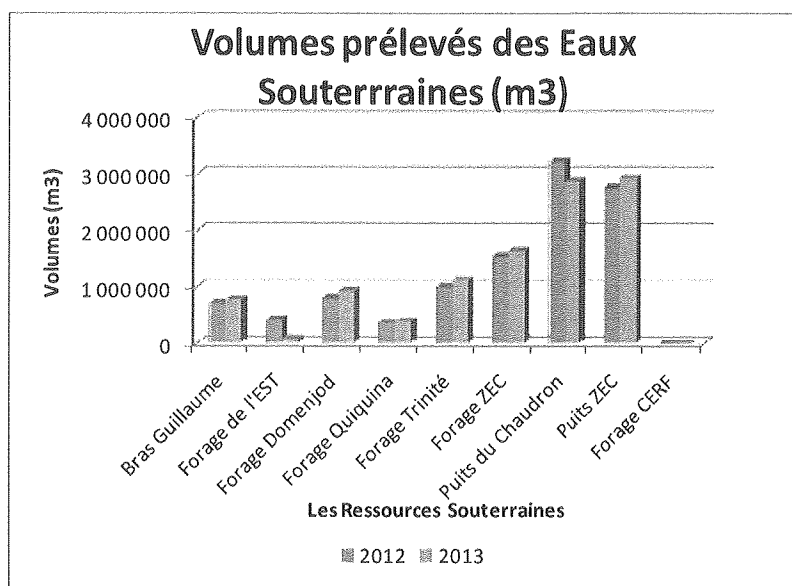
2.1 Nature des ressources en eau

Les ressources de Saint-Denis sont réparties en :

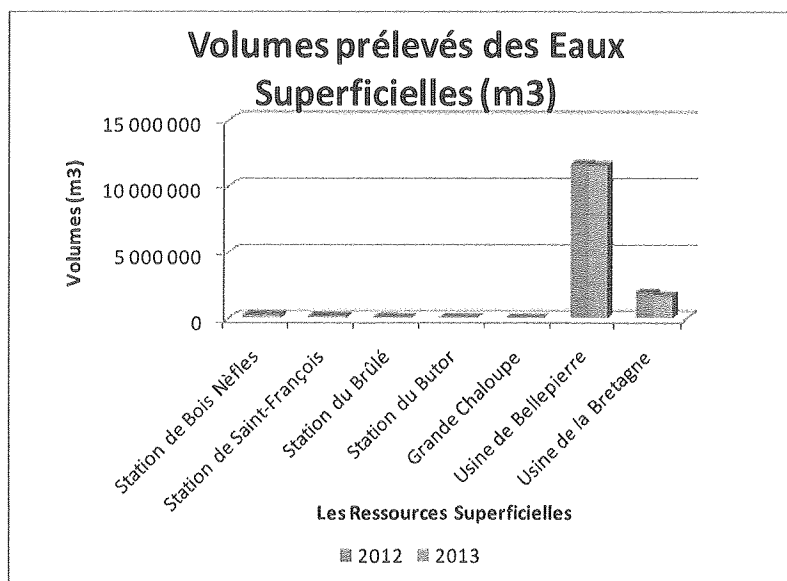
- 44% d'eau souterraine (forages et puits) ;
- 56% d'eau superficielle (captages en rivière, ...) ;

Les graphes ci-dessous récapitulent l'ensemble des forages ou captages exploités sur le territoire.

Le premier graphe présente les ressources souterraines. On peut constater que le « Puits du Chaudron » et le « Puits ZEC » sont quantitativement les ressources souterraines les plus abondantes à hauteur des 2.900.000,00 m3.

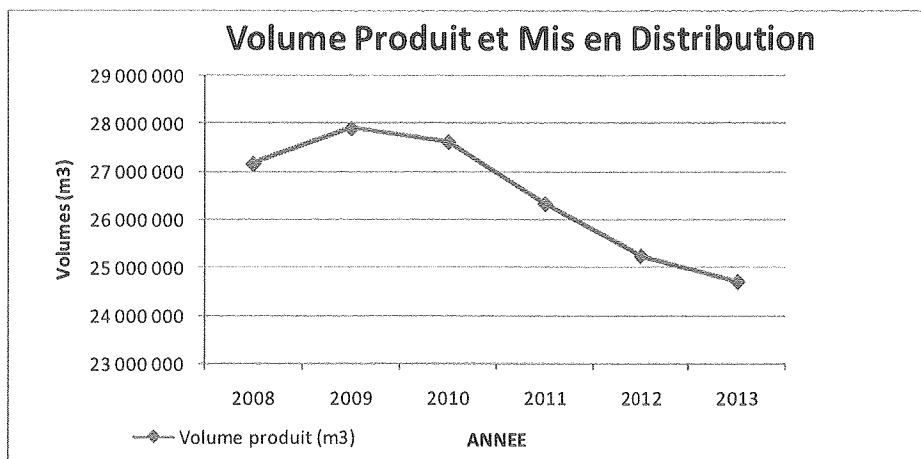


Pour les ressources superficielles, le captage de la Rivière St-Denis reste la ressource la plus productive et atteint les 11,5 millions m3.



Les volumes prélevés sont tous mis en distribution. La ville de Saint-Denis n'achète ni ne vend de l'eau aux communes limitrophes (pas d'interconnexion intercommunale à ce jour).

VOLUMES produits et mis en distribution						
	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Volume prélevé	27 164 683	27 903 357	27 620 655	26 330 107	25 243 318	24 708 377
Volume produit (m3)	27 164 683	27 903 357	27 620 655	26 330 107	25 243 318	24 708 377
Volume acheté à d'autres services d'eau potable	0	0	0	0	0	0
Volume vendu à d'autres services d'eau potable	0	0	0	0	0	0
Volume mis en distribution (m3)	27 164 683	27 903 357	27 620 655	26 330 107	25 243 318	24 708 377



On constate que les volumes produits et mis en distribution baissent significativement depuis 2010.

2.2 Nature du Patrimoine (Réseaux et Ouvrages)

Le Service public d'alimentation en eau potable (SP AEP) de la Ville de Saint-Denis a un patrimoine conséquent.

Le tableau, ci-dessous, présente le détail de tous les ouvrages appartenant au SP AEP :

DESCRIPTIF DU PATRIMOINE DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE					
I.- OUVRAGES		2010	2011	2012	2013
Installations de production	Unités	16	15	15	15
Capacité totale théorique de production	m3/J	94 200	89 506	89 506	89 506
Réservoirs	Unités	43	43	43	43
Sites de stockage	Unités	38	38	38	38
Bâches de stockage	Unités	5	5	5	5
Capacité totale de stockage	m3	68 295	68 320	69 040	70 120

Le patrimoine « RESEAUX » est toujours en accroissement et atteint les 721 Km de linéaire de réseaux de distribution, ce qui prouve que la ville est toujours en évolution et connaît une urbanisation grandissante.

II.- CANALISATIONS		2010	2011	2012	2013	A/A-1
Longueur totale du réseau	Km	710	732	737	747	1,33%
dont longueur d'adduction		25,8	25,8	25,8	25,8	0,00%
dont Longueur de distribution :		684	706	711	721	1,38%
dont canalisations		568	589	593	601	1,39%
dont branchements		115,99	117,24	118,40	119,97	1,33%
Longueur du réseau de desserte (L1)	Km	568	589	593	601	1,39%

Le nombre de branchement confirme cette croissance avec 63 057 unités, soit 1.18% de plus qu'en 2010.

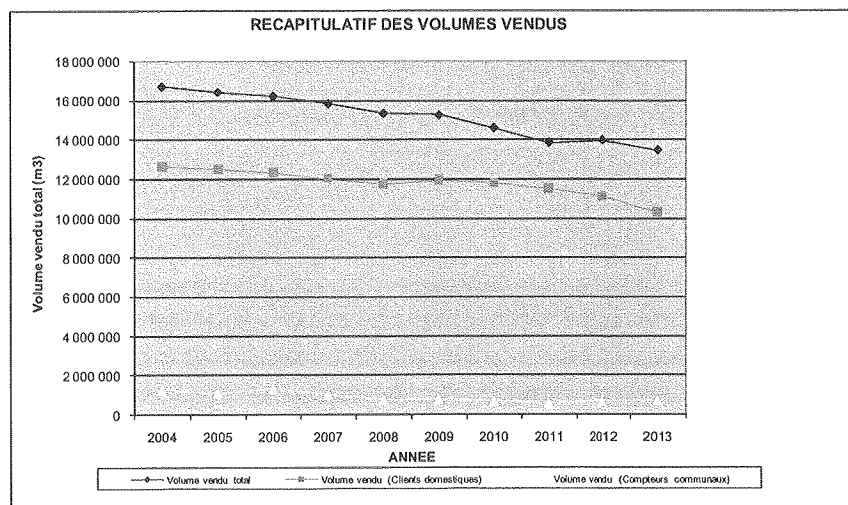
III.- BRANCHEMENTS		2010	2011	2012	2013	A/A-3
Nombre de branchements	Unités	62 314	62 565	62 797	63 057	1,18%

IV.- EQUIPEMENTS		2010	2011	2012	2013	A/A-3
Nombre d'appareils publics	Unités	1 060	1 060	1 060	1 060	0,00%
Nombre d'accessoires hydrauliques		265	265	265	267	0,75%

2.3 Volumes vendus au cours de l'exercice

Le volume vendu total baisse de 3,7% malgré une augmentation du nombre des abonnés. Cette décroissance peut s'expliquer par un changement des pratiques de consommations surtout dans les parties urbaines de la ville (notamment chez les particuliers).

RECAPITULATIF DES VOLUMES VENDUS				
	2010	2011	2012	2013
Volume vendu total (m3)	14 611 225	13 869 188	13 987 692	13 470 993
dont clients domestiques	11 801 806	11 504 518	11 106 168	10 300 187
dont clients industriels	326 776	328 280	360 660	415 236
dont clients collectifs	960 362	661 133	841 270	894 599
dont irrigations et agricoles	277 096	371 680	421 686	516 170
dont fournitures temporaires	0	0	0	0
dont bâtiments communaux	672 823	564 820	667 887	720 146
dont appareil publics	572 362	438 757	590 021	624 655



2.4 Volumes consommés au cours de l'exercice

Après les réserves émises sur le RAD 2011, la Collectivité a uniformisé avec le délégataire les « volumes de service » et « sans comptage autorisé », ce qui permet une comparaison avec les années antérieures.

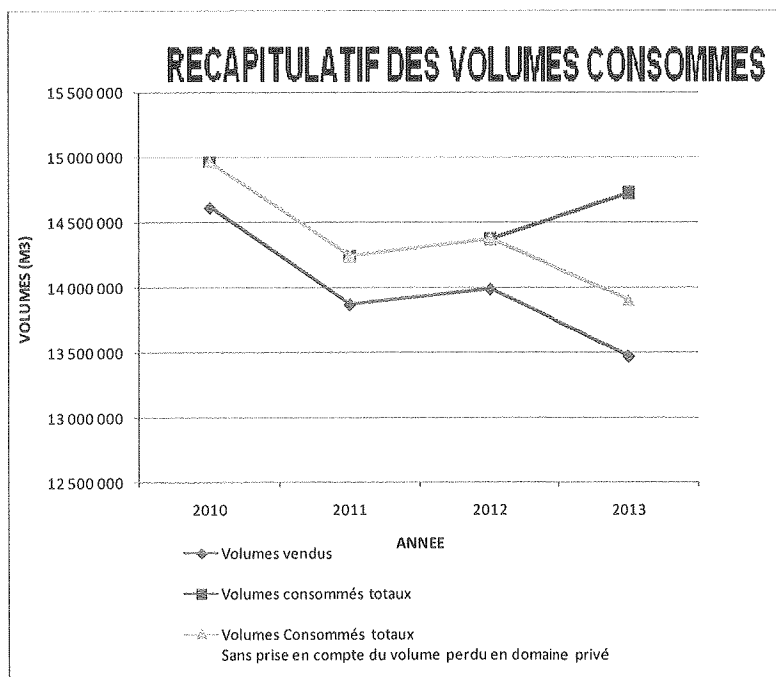
	2010	2011	2012	2013	N/N-3
Volumes comptabilisé (m3)	14 611 225	13 869 188	13 987 692	13 470 993	-3,7%
Volumes sans comptage autorisé	229 148	252 942	258 122	1 077 826	317,6%
Volumes de service	117 353	119 780	125 306	174 106	38,9%
Volumes consommés totaux	14 957 726	14 241 910	14 371 120	14 722 925	2,4%

Cependant, pour cette année 2013, la ville a accepté que le délégataire intègre dans les « volumes sans comptage autorisé » la part de volumes estimés perdus sur un ensemble de réseaux privés fuyards et sans compteurs généraux. Cette part représente 823.440m³ sur les 1.007.826m³, soit 76% de « volumes sans comptage autorisé » d'eaux perdues en domaine privé et pour seulement 10 co-propriétés ou groupements collectifs sociaux ou autres. La différence de 254.386m³ est la valeur réelle des « volumes sans comptage autorisés ».

L'intégration de ces données de volumes estimés de fuites impacte négativement les indicateurs publics, car ils sont comptabilisés dans les pertes sur le réseau. La ville et son délégataire ne peuvent entreprendre de réparations, puisque ces réseaux dégradés sont en domaine privé.

L'affichage de cette valeur, pour une partie des propriétés privées recensées à ce jour, permet de mettre en lumière les sources d'actions pour améliorer le rendement de réseau public.

- La réparation de ces fuites ou la mise en place d'un compteur général (qui délimiterait le domaine public/privé) permettraient aux indicateurs « rendement de réseau ou indice linéaire de perte » de faire un saut significatif.



Lorsque l'on compare les volumes consommés totaux entre eux d'une année à l'autre et sur la base de données comparables ; il peut être constaté que ces volumes diminuent significativement.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20150224-15102-B-DE
Date de réception préfecture : 02/03/2015

3 TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

3.1 Modalités de tarification

Avec le nouveau contrat de délégation de service public qui a pris effet le 1^{er} janvier 2011, la Ville a délibéré sur une nouvelle tarification. Lors des négociations, la Ville a obtenu du délégataire de passer sa part de 0,415€ à 0,3445€ ; soit une baisse de 7,05 centimes par m³.

Par contre, le service public d'alimentation en eau potable a relevé le prix de la part communale, sans augmenter le prix de l'eau potable, de 0,88€/m³. Cette mesure était nécessaire pour assurer l'autofinancement du programme d'investissement prévu au Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP). De plus, par délibération, il a été validé une progression de la part communale qui est fonction de l'inflation et des investissements programmés.

La tarification du service en vigueur au 1^{er} janvier de l'année de présentation du rapport est détaillée dans le tableau ci-dessous :

SAINT DENIS Service de l'eau potable	Part du délégataire		Part de la Collectivité	Organismes Publics
	Prix de base	Prix en vigueur*		
Particuliers et communaux				
Abonnement semestriel	14,30	15,48	-	-
Consommation, par m ³ :				
De 0 à 90 m ³	0,3445	0,3728	0,2471	-
De 91 à 180 m ³	0,3445	0,3728	0,3198	-
Au-delà de 180 m ³	0,3445	0,3728	0,5668	-
Redevance de prélèvement sur la ressource en eau			<i>Office de l'Eau</i>	0,0955
Redevance de lutte contre la pollution			<i>Office de l'Eau</i>	0,0200
TVA				2,1%

*K au 1er janvier 2014 : 1,082114

La note de calcul de l'indice d'actualisation des tarifs est adressée chaque semestre par courrier à la collectivité, au début de la période de consommation.

3.2 Facture d'eau type et prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (indicateur D102.0)

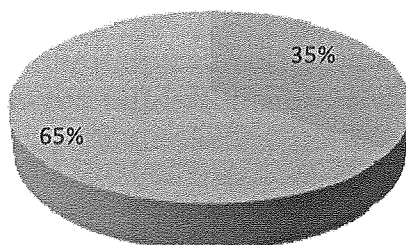
Selon les indicateurs en vigueur, une facture de 120 m³ doit être présentée pour réaliser les comparaisons. Elle représente l'équivalent de la consommation d'eau d'une année pour un ménage métropolitain de 4 personnes.

A la Réunion, les consommations moyennes (200 à 250 m³) sont encore au-dessus des moyennes métropolitaines.

FACTURE TYPE DE 120 M3				
Consommation de référence (m3)		120 M3		
ESTIME		2014		
DISTRIBUTION EAU	prix unitaire		M3	P/M3
Abonnement	7,74		1	7,74
Consommation part distributeur Eau	0,3728		120	44,736
Consommation part communale	0,2471	0,38	90	22,239
	0,3198		30	9,594
	0,5668			0
OFFICE DE L'EAU - Préservation	0,0955		120	11,46
Lutte contre la pollution	0,020		120	2,4
RIX DE L'EAU POTABLE (part variable)	0,87		120	90,43
RIX DE L'EAU POTABLE TOTAL	8,61		120	98,17
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES				
	prix unitaire		M3	P/M3
Abonnement CINOR	4,75		1	4,75
Consommation part distributeur VEOLIA		0	90	0
			30	0
Consommation part distributeur CISE	0,190	0,24	90	17,1
	0,238		30	7,125
	0,304			
Consommation CINOR	0,230		120	27,6
Consommation (Investissement Grand Prado)	0,406		120	48,708
Consommation (exploitation Grand Prado)	0,612		120	73,476
ORGANISMES PUBLICS				
Modernisation des réseaux	0,020		120	2,4
RIX DE L'ASSAINISSEMENT (part variable)	1,53		120	176,41
RIX DE L'ASSAINISSEMENT TOTAL	6,28		120	181,16
RIX GLOBAL DE L'EAU (part variable)	2,40		120	266,84
RIX GLOBAL DE L'EAU TOTAL	14,89		120	279,33

Il peut être constaté, que sur une facture globale d'eau et d'assainissement, la part de l'eau potable représente de 38% contre 62 % pour l'assainissement.

2013 RATIO Prix par M3 PART TOTAL



PRIX DE L'EAU POTABLE TOTAL
 PRIX DE L'ASSAINISSEMENT TOTAL

3.3 Recettes d'exploitation

3.3.1 Recette pour la collectivité

Le nouveau contrat a permis à la Collectivité de poursuivre son programme ambitieux d'investissement.

RECETTES DE LA COLLECTIVITE				
Type de recettes	Unités	2011	2012	2013
Ventes d'eau	€ (Euros)	3 022 588	4 505 103	4 404 644
Autres prestations auprès des abonnés		0	0	0
Exportation vers d'autres communes		0	0	0
Subventions		0	0	0
Contribution du budget général		0	0	0
Autres recettes (Ristourne)		0	0	0
TOTAL		€ (Euros)	3 022 588	4 505 103

Les recettes de la collectivité diminuent faiblement par rapport à 2012, du fait de la baisse des volumes vendus.

3.3.2 Recette du délégataire

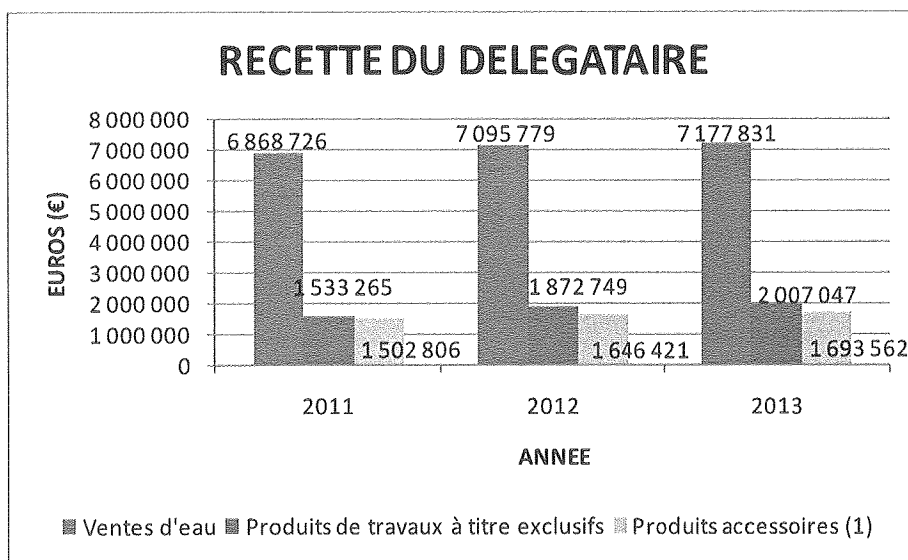
Cependant, les recettes du délégataire augmentent malgré la baisse des volumes vendus. L'accroissement s'explique par l'existence d'une part fixe intitulée « abonnement » qui dépend de l'accroissement du nombre d'abonnés.

RECETTES DU DELEGATAIRE				
Type de recettes	Unités	2011	2012	2013
Ventes d'eau	€ (Euros)	6 868 726	7 095 779	7 177 831
Autres prestations auprès des abonnés		3 036 071	3 519 170	3 700 609
Produits de travaux à titre exclusifs		1 533 265	1 872 749	2 007 047
Produits accessoires ⁽¹⁾		1 502 806	1 646 421	1 693 562
Exportation vers d'autres communes		0	0	0
Autres recettes		0	0	0
TOTAL	€ (Euros)	9 904 797	10 614 949	10 878 440

Il est important de noter que le délégataire perçoit des recettes complémentaires en lien avec des prestations exclusives du fait du contrat de délégation de service public.

L'une d'elle est fonction de l'importance des travaux de réseaux entrepris par la ville ; il s'agit des produits de travaux à titre exclusif. En effet, plus la direction de l'eau investit dans des travaux de renouvellement, de renforcement et de déplacement de réseaux et plus le délégataire perçoit des recettes pour réaliser le report de compteurs.

Donc, tous les investissements dans l'amélioration du rendement de réseau réalisés par la Ville contribuent à accroître les recettes du délégataire.



Cette recette a atteint les 2 millions d'euros pour cette année 2013.

4 INDICATEURS DE PERFORMANCES

4.1 Les indicateurs techniques

4.1.1 Taux de conformité de la qualité de l'eau distribuée (indicateurs P101.1 et P102.1)

- Qualité microbiologique :

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie

P101.1

		2010	2011	2012	2013
Nombres de prélèvements microbiologiques conformes	Unités	188	227	234	257
Nombre total de prélèvements microbiologiques réalisés au cours de l'année X 100	Unités	189	227	234	259
Taux de conformité microbiologique ⁽¹⁾	%	99,47	100,00	100,00	99,23

- Qualité physico-chimique :

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques

P102.1

		2010	2011	2012	2013
Nombres de prélèvements physico-chimiques conformes	Unités	84	107	106	123
Nombre total de prélèvements physico-chimiques réalisés au cours de l'année X 100	Unités	90	112	111	127
Taux de conformité physico-chimique ⁽¹⁾	%	93,33	95,54	95,50	96,85

Les taux de conformités sont corrects. Cependant, des programmes de réhabilitation des stations de potabilisation doivent être malgré tout programmés pour maintenir ces bons résultats face :

- à des équipements vieillissants ;
- à une urbanisation grandissante et donc une production à accroître ;
- à une réglementation plus exigeante ;
- à des administrés plus exigeants en matière de qualité et de pérennité de l'alimentation en eau potable.

4.1.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2)

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale, et de suivre leur évolution.

Le décret du 27 janvier 2012 précise les critères d'évaluation selon un nouveau barème de 0 à 120 points.

Pour cette année 2013, l'indice d'avancement de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable proposé par le délégataire est de **30 points**.

La ville va travailler avec le délégataire sur le RAD 2014 pour améliorer ce barème en l'ajustant et en mettant en œuvre un plan d'action.

4.1.3 Rendement du réseau de distribution (p104.3)

Il s'agit du ratio entre d'une part le volume consommé autorisé et d'autre part le volume produit.

Dans le RAD 2011, le délégataire affichait un rendement de 55,20%. Suite aux réserves émises en 2011, le délégataire a régularisé les données incohérentes et a donc modifié les indices en conséquence. Le tableau ci-dessous retablit les données du rendement du réseau de distribution :

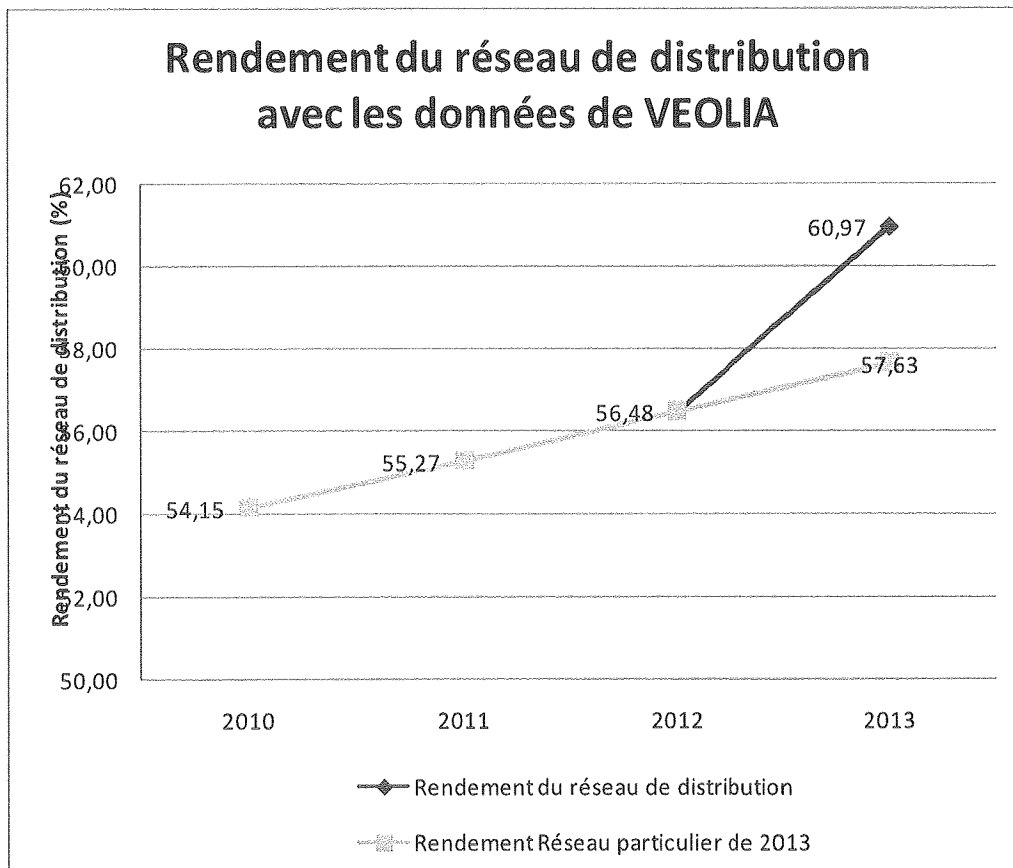
**Rendement du réseau de distribution
P104.3**

		2010	2011	2012	2013
Volume produit sur 12 mois (365 jours) (V1)		27 620 655	26 330 107	25 243 318	24 708 377
Volume importé (achetés en gros) sur 12 mois (V2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Volume exporté (vendus en gros) sur 12 mois (V3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Volume mise en distribution (V4) (2)		27 620 655	26 330 107	25 243 318	24 708 377
Pertes (V5)	m3	-12 662 929	-11 777 403	-10 986 228	-9 644 893
Volume consommé autorisé 365 J (V6) ⁽³⁾		14 957 726	14 552 704	14 257 090	15 063 484
Volume comptabilisé 365 J (V7)		14 611 225	14 179 982	13 873 662	13 811 552
Volume consommateurs sans comptage (V8)		229 148	252 942	258 122	1 077 826
Volume de service du réseau (V9)		117 353	119 780	125 306	174 106
Rendement Réseau de Distribution du RAD	%	54,15	55,27	56,48	60,97
V6 réel sans perte domaine privé estimé	m3				14 240 044
Rendement Réseau particulier de 2013	%	54,15	55,27	56,48	57,63

Après les efforts d'investissement en matière de renouvellement de réseau engagés par la ville, on peut constater que la courbe est en nette progression.

Comme indiqué dans le paragraphe des « volumes totaux », le rendement de réseau est influencé par la prise en compte ou non des volumes de fuites estimés sur les 10 propriétés privés sans compteurs généraux. En effet, la déduction de ces volumes permet au délégataire d'atteindre son objectif pour l'année 2013. Néanmoins, lorsque cet indicateur est calculé sans ces volumes de fuites, la donnée affiche malgré tout un accroissement ; ce qui est représentative de la réussite des actions menées en matière d'amélioration du rendement de réseau.

- Le délégataire doit poursuivre ses actions grâce à tous les outils d'exploitation (débitmètres et réducteurs de pression) investis par la collectivité au cours de ces trois dernières années.
- Cette nouvelle information donne à la collectivité une nouvelle piste d'actions à entreprendre avec son délégataire ; cela va donc impliquer la mise en place de procédures envers ces co-propriétés ou ces groupements collectifs sociaux ou non, etc.



- Pour rester dans cette tendance de croissance et respecter ces engagements de performance indiqués dans le contrat de délégation de service public (61% en 2013 ; 62% en 2014, etc.), VEOLIA Eau doit poursuivre ces efforts et s'impliquer pleinement dans son rôle de délégataire auprès des privés :

- en les accompagnant dans la mise en œuvre des compteurs généraux,
- dans la réparation des fuites qui pour certaines perdurent depuis plus de 10 ans ;

- et dans son rôle de police de l'eau en mettant en œuvre toutes les procédures réglementaires permettant de traiter efficacement le problème.

4.1.4 Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution, mais ne faisant pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés.

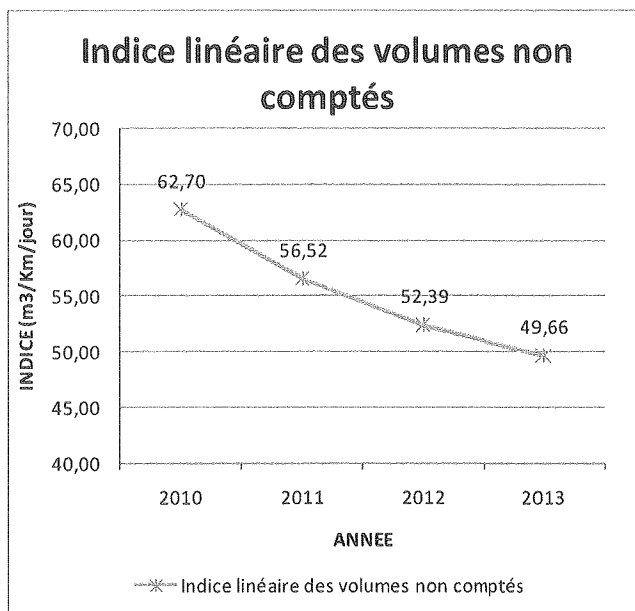
Il s'agit du ratio entre le volume non compté (volume mis en distribution - le volume comptabilisé) et le linéaire de réseau de desserte.

Une diminution de la valeur de cet indicateur signifie une meilleure connaissance par le comptage d'une partie des volumes consommés sur le réseau. Mais, il ne permet pas de déterminer un niveau de fuites, car il y a toujours des volumes consommés non comptés.

Indice linéaire des volumes non comptés

P105.3

		2010	2011	2012	2013
Volume produit sur 12 mois (365 jours) (V1)	m3	27 620 655	26 330 107	25 243 318	24 708 377
Volume importé (achetés en gros) sur 12 mois (V2)		0	0	0	0
Volume exporté (vendus en gros) sur 12 mois (V3)		0	0	0	0
Volume mise en distribution (V4) ⁽²⁾		27 620 655	26 330 107	25 243 318	24 708 377
Volume comptabilisé 365 J (V7)		14 611 225	14 179 982	13 873 662	13 811 552
Longueur du réseau de desserte (L1)	km	568,433	589,002	592,972	601,209
Indice ⁽¹⁾	m3 / km / jour	62,70	56,52	52,39	49,66



L'indice linéaire des volumes non comptés prouve également que les efforts d'investissements ont permis une amélioration de l'état du réseau.

4.1.5 Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

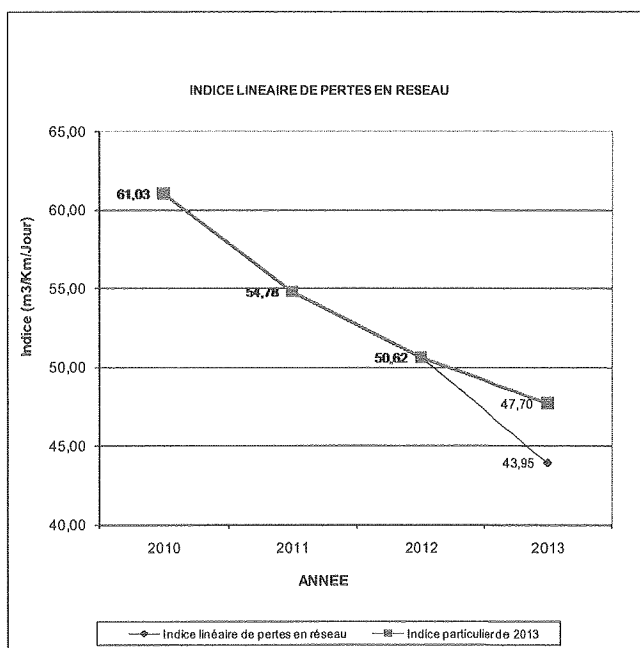
Il s'agit du ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte.

Sa valeur et son évolution reflètent :

- d'une part la politique de maintenance et de renouvellement du réseau qui vise à lutter contre les pertes d'eau en réseau,
- d'autre part les actions menées pour lutter contre les volumes détournés et améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

**Indice linéaire de pertes en réseau
P106.3**

		2010	2011	2012	2013
Volume produit sur 12 mois (365 jours) (V1)	m3	27 620 655	26 330 107	25 243 318	24 708 377
Volume importé (achetés en gros) sur 12 mois (V2)		0	0	0	
Volume exporté (vendus en gros) sur 12 mois (V3)		0	0	0	
Volume mise en distribution (V4) ⁽²⁾		27 620 655	26 330 107	25 243 318	24 708 377
Volume consommé autorisé (V6) ⁽³⁾		14 957 726	14 552 704	14 257 090	15 063 484
Volume comptabilisé (V7)		14 611 225	14 179 982	13 873 662	13 811 552
Volume consommateurs sans comptage (V8)		229 148	252 942	258 122	1 077 826
Longueur du réseau de desserte (L1)		km	568	589	593
Indice ⁽¹⁾	m3 / km / jour	61,03	54,78	50,62	43,95
V6 réel sans perte domaine privé estimé	m3				14 240 043,81
Indice particulier de 2013	m3 / km / jour	61,03	54,78	50,62	47,70



Cet indice linéaire de pertes en réseau de la Ville reste mauvais par rapport au référentiel national, mais on constate une amélioration de cet indice.

- Pour rester dans cette tendance de décroissance et respecter ses engagements de performance stipulés dans le contrat de délégation de service public (46.3m³/j/km en 2013 ; 44,5 m³/j/km en 2014, etc.), VEOLIA Eau doit poursuivre ses efforts et s'impliquer pleinement dans son rôle de délégataire auprès des privés, comme indiqué dans le paragraphe rendement de réseau.

4.1.6 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Cet indicateur a pour objectif de compléter l'information sur la qualité de la gestion du patrimoine enterré constitué par les réseaux d'eau potable, en permettant le suivi du programme de renouvellement défini par le service.

Il s'agit du quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte.

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

P107.2

		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Longueur du réseau de desserte (L1)		523	525	533	568	589	593	601
Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années N-4 à N (L2)	km	8	14	18	37	46	47	39
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	1,48	1,37	1,14	1,62	1,57	1,59	1,30

		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Longueur réalisée en Renouvellement - Renforcement - Déplacement	Km	7,74	6,62	3,86	18,70	9,36	8,67	6,36
Longueur réalisée en Extension	Km	7,74	6,62	0,00	6,27	1,94	2,94	3,76

Comparé au taux moyen national de 0,6%, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable de la Ville de saint-Denis (**1,30 %**) est tout à fait satisfaisant.

4.1.7 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3)

Cet indicateur mesure les moyens mis en œuvre par la Collectivité pour assurer la protection de ses ressources. Il correspond au niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée.

**Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau
P108.3**

	Aucune action	Études environnementale et hydrogéologique en cours	Avis de l'hydrogéologue rendu	Dossier déposé en préfecture	Arrêté préfectoral	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté
Points obtenus 2010							
Noms	0%	20%	40%	50%	60%	80%	100%
Eau superficielle							
Rivière Saint -Denis						80%	en cours
Cascade Chaudron		20%					
Bras Cateau et Ravine Blanche		20%					
Bras Maho et Bras des Merles	0%						
Laverdure et Boucan Launay	0%						
Butor et Bras Samy	0%						
Bras Guillaume		20%					
Eau souterraine							
Puit du Chaudron		0%					
Puit ZEC		0%					
Forage Quinquina		0%					
Forage de l'Est		0%					
Forage Cerf II						80%	en cours
Forage ZEC		0%					
Forage Trinité						80%	en cours
Forage Domenjod						80%	en cours
Forage Trinité II		20%					

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau		
Eau superficielle	11 SITES	1 sites / 11 : Procédure terminée 3 sites/11 : Procédures en cours
Eau souterraine	9 SITES	3 sites / 9 : Obtention de l'arrêté (80%) 6 sites / 9 : Procédure démarrée

Il est à noter que la Ville a engagé des procédures de régularisation :

- sur les captages superficiels alimentant la station de Bois de Nèfles soit Bras Cateau et Ravine Blanche et alimentant la station de la Bretagne soit Ravine du Chaudron ou 1^{er} Bras ;
- sur le captage souterrain du Bras Guillaume ;

Elle engage également une procédure d'autorisation d'exploiter un nouveau captage, le forage Trinité II.

L'Agence Régional de Santé de la Réunion a établi l'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau de la Ville de St-Denis selon ces critères et l'a définit dans le tableau ci-dessous :

Indicateurs ARS-OI Réunion pour l'année 2012

UGE : 0012 SAINT-DENIS (AFFERMAGE)

Dest : MAIRIE DE SAINT-DENIS

Adr : 14 RUE DE PARIS

OBJET : Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en œuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

97400 SAINT-DENIS

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Code national	Nom du captage	Capac.	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Acte réglementaire Date	Recev. Date	D.U.P. Date	Indice
974000166	RIVIERE SAINT-DENIS	32060	O	TE		01/08/2010	09/03/2011	30/11/2011	80%
974000167	PUITS ZEC CHAUDRON	8126	N	EC		01/11/2001			40%
974000168	FORAGE F5 EST	1156	N	NP		01/10/1997	01/10/1997		50%
974000170	FORAGE ZEC	4196	N	EC					20%
974000171	PUITS DU CHAUDRON	8706	N	EC		01/11/2001			40%
974000172	BRAS MAHO	272	N	EC					20%
974000173	BRAS DES MERLES	0	N	EC					20%
974000176	RAVINE DU BUTOR	246	N	EC					20%
974000177	BRAS SAMY	50	N	EC					20%
974000178	LAVERDURE	170	N	EC					20%
974000179	RAVINE BOUCAN LAUNAY	256	N	EC					20%
974000180	BRAS CATEAU	130	N	EC					20%
974000181	RAVINE BLANCHE	397	N	EC		15/09/2001			40%
974000182	RAVINE CHAUDRON (1ER BRAS)	6266	N	EC		21/11/2001	21/11/2001		50%
974000183	FORAGE ILET QUINQUINA	1061	N	EC		01/06/1987			40%
974000184	SAL. DRAINANTE BRAS GUILLAUME	2469	N	NE					0%
974000591	SOURCE DE LA POINTE DU GOUFFRE	40	O	TE	22/07/1995	29/02/1996	27/02/1998	19/05/1999	60%
974000602	FORAGE DU PARC URBAIN -TRINITE	1009	O	TE	22/07/1995	02/09/1997		11/02/2002	60%
974000903	FORAGE DOMENJOD	3231	O	TE	21/05/1999	15/05/2000		30/11/2001	80%
Indice consolidé /UGE									59,1 %

4.2 Indicateurs de qualité de service

4.2.1 Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (P109.0 service de l'eau potable)

Cet indicateur permet de mesurer l'impact du financement des personnes en difficultés.

Il s'agit de l'abandon de créances annuelles et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé.

Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité - Service P109.0

		2010	2011	2012	2013
Montants en euros des abandons de créances	Euros (€)				110
Montants en euros des versements à un fond de solidarité		0	0	0	13 785
Volume facturé	m3	14 611 225	13 869 188	13 987 692	13 470 993
Montant ⁽¹⁾	Euros/m³	0,0000	0,0000	0,0000	0,0010

Il y a depuis cette année 2013 une participation du délégataire au fond de solidarité.

4.2.2 Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini par le service (D151.0)

Cet indicateur caractérise le niveau d'engagement de résultat de l'opérateur.

Il s'agit du temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'opérateur du service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel. Il peut s'agir d'un branchement existant ou d'un branchement neuf dont la réalisation vient d'être achevée.

Le délégataire, qui s'est engagé sur un délai maximal de **1 jour**, a tenu cet objectif (ouverture d'un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remise en service un branchement existant).

Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service

D151.0

		2010	2011	2012	2013
Délai	Jours (j)	1	1	1	1

4.2.3 Taux de respect de ce délai (P152.1)

Cet indicateur permet d'évaluer le respect des engagements de délai d'ouverture des branchements d'eau potable.

Il s'agit du pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle.

Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés
P152.1

		2010	2011	2012	2013
Nombre total d'ouvertures	Unités	6 629	7 895	8 115	10 869
Nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans les délais		6 576	6 967	7 919	9 760
TAUX ⁽¹⁾	%	99,20	88,25	97,58	89,80

4.2.4 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1)

Cet indicateur permet de mesurer la continuité du service d'eau potable, afin d'en apprécier le bon fonctionnement.

Il s'agit du nombre de coupures d'eau, par milliers d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance.

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées
P151.1

		2010	2011	2012	2013
Nombre de coupures d'eau au cours de l'année dont les abonnés n'ont pas été informés à l'avance	Nombre	638	639	640	39
Nombre d'abonnés		63 529	65 661	67 044	68 865
Taux d'occurrence des interruptions de service ⁽¹⁾	Nombre / milliers d'abonnés	10,04	9,73	9,55	0,57

- Ce taux d'occurrence des interruptions de service non programmés est : **0,57** nombre de coupures /milliers d'abonnés.

4.3 Indicateurs financiers

4.3.1 Durée d'extinction de la dette (P153.2)

Cet indicateur permet d'apprécier les marges de manoeuvre de la collectivité en matière de financement des investissements et d'endettement.

Il s'agit de la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encourt total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle.

L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

Durée d'extinction de la dette de la collectivité - Service de l'eau potable
P153.2

		2010	2011	2012	2013
Encours total de la dette contractée par la Collectivité ⁽²⁾	Euros (€)	4 157 925,33	9 976 142,47	16 389 594,23	15 413 459,80
Epargne Brute annuelle ⁽³⁾		2 679 217,24	3 142 038,94	2 632 128,42	3 584 758,40
Recette réelle fonct		3 160 551,15	3 384 551,19	4 008 430,84	4 577 202,67
Dépense réelle d'exploitation		481 333,91	242 512,25	1 376 302,42	992 444,27
Capital de la dette (compte 16)		173 491,43	181 782,85	3 436 548,24	888 931,86
Durée d'extinction de la dette ⁽¹⁾	Années	1,55	3,18	6,23	4,30

L'indicateur d'une gestion saine doit être inférieur à **10 années**. L'indicateur de la Ville (**4,30 Année**) est donc tout à fait satisfaisant.

4.3.2 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente
(P154.0)

Cet indicateur permet de mesurer l'efficacité du recouvrement, dans le respect de l'égalité de traitement.

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.

Le montant de la facture au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voie navigable de France et la TVA liée à ces postes.

Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux.

Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente - Service de l'eau potable

P154.0

		2010	2011	2012	2013
Montant d'impayés au titre de l'année N-1, au 31/12/N	Euros (€)	481 108	358 438	539 848	744 285
Chiffre d'affaire TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1 au 31/12/N		21 018 784	21 675 658	19 834 072	23 020 915
Taux d'impayés ⁽¹⁾	%	2,29	1,65	2,72	3,23

Le taux d'impayés qui concerne les factures de l'exercice N-1 (2013) est de : **3,23 %** ; on observe une légère augmentation par rapport à 2012.

4.3.3 Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues et taux de réclamation (P155.1)

Cet indicateur permet de traduire de manière synthétique le niveau d'insatisfaction des abonnés au service de l'eau.

Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites, reçues par l'opérateur ou la collectivité, rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

Taux de réclamations - Service de l'eau potable

P.155.1

		2010	2011	2012	2013
Nombre de réclamations laissant une trace écrite	Unités	107	65	96	97
Nombre d'abonnés		63 529	65 661	67 044	68 865
Taux de réclamations ⁽¹⁾	Nombre par milliers d'abonnés	1,684	0,990	1,432	1,409

Le taux de réclamations sur l'exercice est de : **1,409 réclamations par milliers d'abonnés, soit 97 réclamations écrites pour 68 865 abonnés.**

5 FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

5.1 Montants financiers

BUDGET EAU - MONTANTS FINANCIERS

		2010	2011	2012	2013
Montant des travaux réalisés pour l'exercice budgétaire	€ (Euros)	8 910 053,09	10 616 117,24	8 783 138,96	10 913 218,69
Montant des subventions		1 494 584,34	664 087,30	378 691,75	823 568,54
Montant des contributions du budget général		0,00	0,00	0,00	0,00

La Ville poursuit ses investissements pour l'amélioration du patrimoine « Réseau » (renouvellement - renforcement et déplacement de réseaux), mais commence également à entreprendre des actions sur les autres thématiques telles que la régularisation des captages, la création de nouveaux forages et la réhabilitation des stations des hauts.

5.2 Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs suivantes :

BUDGET EAU - ETAT DE LA DETTE

		2010	2011	2012	2013
Encours de la dette au 31 décembre	€ (Euros)	4 157 925,33	9 976 142,47	16 389 594,23	15 413 459,80
Montant remboursé durant l'exercice		218 989,92	268 078,21	3 833 235,24	1 391 535,31
* dont en capital (compte 16 des dépenses d'investissement)		173 491,43	181 782,85	3 436 548,24	888 931,86
* dont en intérêts (compte 661 des dépenses d'exploitation)		45 498,49	86 295,36	396 687,00	502 603,45

Pour financer ces investissements, la Ville en 2013 a eu recours à l'emprunt.

5.3 Amortissements

Montant des amortissements réalisés par la collectivité : **22.116,93 €**.

BUDGET EAU - AMORTISSEMENT

		2010	2011	2012	2013
Montant des amortissements réalisés par la collectivité	€ (Euros)	1 310 148,61	1 310 148,61	1 310 148,61	22 116,93

Ces données ne sont pas représentatives de l'effort d'investissements réalisés depuis plusieurs années ; un travail doit être entrepris par la Ville pour établir l'exactitude des amortissements du Budget Annexe de l'Eau en fonction des investissements engagés par la Ville depuis 2007.

5.4 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Ces projets sont détaillés dans le tableau inséré dans le paragraphe ci-dessous 5.5..

5.5 Présentation des programmes pluriannuels de travaux :

Le tableau ci-dessous présente les éléments du programme pluriannuels de travaux du Budget Annexe de l'Eau de 2010 à 2019 et plus.

CF. Document en A3

6 ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

6.1 Abandons de créances ou Versements à un fond de solidarité

La procédure mise en place au sein de la Collectivité est de transférer l'ensemble des demandes au délégataire. Dans le cadre de la convention FSL, le délégataire traite les demandes en direct avec la collaboration du Conseil Général et les acteurs sociaux.

- 110 € ont été abandonnés ;
- 13 785 € ont été versés à un fond de solidarité,

6.2 Opérations de coopération décentralisée (cf. L1115-1-1 du CGCT)

La Commune n'a pas engagé de démarche pour participer à des opérations de coopération décentralisée au cours de l'année 2013 et antérieure.

Détail des opérations de coopérations décentralisées

		2010	2011	2012	2013
Subvention à une association humanitaire	€ (Euros)	0,00	0,00	0,00	0,00

7 CONCLUSION

Après l'analyse du RAD 2013 et après échange avec le délégataire, la Ville de Saint Denis a pu fiabiliser les données pour permettre des comparaisons.

L'analyse faite à partir de ces éléments et le bilan des actions entreprises montrent :

- Que la qualité de l'eau est satisfaisante et constante ;
- Que les investissements réalisés par la Collectivité en matière de renouvellement de réseau ont permis de maintenir la tendance d'augmentation du rendement de réseau ;
- Que l'accroissement de l'inventaire des équipements patrimoniaux et des moyens de protection de la ressource participent à une meilleure gestion durable du service ;
- Que le service rendu en matière d'alimentation en eau potable est efficace avec une tarification raisonnable ;
- Que le budget de l'eau reste sain malgré des investissements lourds ;

La prise en compte des volumes estimés de fuites en domaine privé sans compteurs généraux améliore considérablement les chiffres du rendement de réseau public et l'indice linéaire de perte de réseaux (indicateur officiel mesurant les volumes perdus). Cependant, ce volume ne peut pas être pris en compte de manière définitive. C'est une indication sur les pistes à entreprendre par le délégataire pour améliorer la performance du réseau en délimitant correctement le domaine public du domaine privé et en jouant son rôle de police de l'eau du Maire en mettant en demeure les responsables privés à réparer les fuites en domaine privé.

Pour le maintien d'un service public d'eau potable de qualité, il convient de :

- Rester vigilant sur la prospective du service d'eau potable ;
- Maintenir un contrôle sur l'implication du délégataire et sur ses engagements contractuels ;
- Développer des outils permettant de vérifier les données déclaratives du délégataire ;
- Investir dans des équipements de contrôle, de mesure qui perfectionnent la gestion du service public tant pour le délégataire que la Collectivité ;

Sur les questions de forme, les services de la ville ont constaté plusieurs erreurs dans les données affichées par le délégataire dans son Rapport Annuel du Délégué (RAD) 2013. La ville souhaiterait que VEOLIA Eau corrige son rapport afin que la version corrigée et définitive reste dans les annales.

8 GLOSSAIRES

CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales

CSP : Code de la Santé Publique

AEP : Alimentation en Eau Potable

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20150224-15102-B-DE
Date de réception préfecture : 02/03/2015

Signé électroniquement par :
Le Maire
27/02/2015



Gilbert ANNETTE

	INITIULES	AP	CP 2014	CA au 10/11/2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP ET +
042817	I.1- Etudes Générales	1 000 000	29 000	18 384	31 949	40 000	60 000	130 000	200 000	366 520
042818	II.1- Ressource Forage du CERF	3 500 000	1 012 012	743 801	275 000	210 000	136 395	0	0	0
042819	II.2- Ressource Bellepierre	10 140 000	430 500	170 805	2 180 000	4 209 000	2 003 000	1 117 326	55 000	0
42 820	II.3- Ressources des écarts - BRETAGNE (CAPTAGE CHAUDRON)	2 500 000	53 000	3 074	75 000	41 000	110 000	30 000	740 000	1 451 000
042821	II.4- Ressource Nouvelle - TRINITE	2 350 000	144 000	15 689	55 000	452 000	700 000	196 297	0	0
042834	II.5- Ressource Intercommunale	1 980 000	0	0	0	0	0	0	30 000	1 950 000
42 846	II.6- Ressources des écarts - BNF (CAPTAGE RAVINE BLANCHE ET BRAS CACTEAU)	1 500 000	0	0	65 000	42 000	20 000	12 000	450 000	911 000
42 847	II.7- Ressources des écarts - (BRAS GUILLAUME)	4 050 000	0	0	106 500	32 000	20 000	12 000	500 000	3 379 500
042822	IV.1- Traitement Station Bellepierre	22 000 000	0	0	2 000	50 000	200 000	365 007	1 267 320	20 090 025
042823	IV.2- Traitement STATION DES HAUTS - BRETAGNE	3 700 000	285 902	22 725	2 617 415	499 269	167 662	0	0	0
42 848	IV.3- Traitement STATION DES HAUTS - BNF	2 600 000	0	0	15 000	550 000	1 250 000	785 000	0	0
042824	V.1- Stockage Général	700 000	50 000	0	169 830	0	0	0	0	0
042833	V.2- Stockage ZAC CAMELIAS	1 500 000	155 182	22 365	5 080	0	0	0	0	0
42 838	V.3- Stockage LAVERDURE - CAMELIAS (interco)	2 000 000	35 000	0	50 000	190 000	900 000	620 000	205 000	0
42 839	V.4- Stockage Reservoir EST 5000 -CHAUDRON (interco)	5 820 000	35 000	825	52 900	100 000	350 000	2 270 000	2 900 000	111 336
42 840	V.5- Stockage MOULIN A VENT -BNF	2 000 000	0	0	32 000	0	0	160 000	1 000 000	808 000
042825	VI.1- Extensions Réseaux	13 000 000	3 407 544	2 187 431	700 000	354 450	0	0	0	0

Accusé de réception en date du 02/03/2015
 974-219740115-20150224-15102-C-DE
 Date de réception préfecture : 02/03/2015

	INITIULES	AP	CP 2014	CA au 10/11/2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP ET +
42 849	V1-2- EXTENSION II	1 000 000	0	0	5 000	500 000	495 000	0	0	0
042826	VII.1- Renforcement Réseaux	3 100 000	208 223	149 485	0	0	0	0	0	0
042835	VII.2- Renforcement Réseaux 2012-2015	500 000	44 806	43 776	10 000	13 993	20 000	0	0	0
042827	VIII.1-Renouvellement Réseaux	10 500 000	339 470	201 910	0	175 801	0	0	0	0
042832	VIII.2-Renouvellement Réseaux 2012- 2015	3 200 000	2 161 377	1 127 024	637 023	0	0	0	0	0
42 828	IX.1- Sectionisation Réseaux	2 200 000	100 000	70 608	20 000	46 975	50 000	50 000	30 000	0
042829	X.1 Groupement Multi-Opérateurs	1 075 975	12 298	0	0	0	0	0	0	0
42 841	X.2- Groupe Multi-Opérateurs AEU & AEP BRETAGNE	2 000 000	259 496	222 165	55 573	0	0	0	0	0
42 842	X.3- Groupe Multi-Opérateurs ANRU	1 500 000	600 000	0	550 000	350 000	0	0	0	0
42 843	X.4- Groupe Multi-Opérateurs AEU & AEP ST FRANCOIS	2 000 000	30 000	4 556	8 630	1 204 000	757 370	0	0	0
42 844	X.5- Groupe Multi-Opérateurs AEU & AEP BOIS DE NEFLES - BOIS ROUGE - BRETAGNE	3 800 000	1 030 000	209 863	2 412 000	358 000	0	0	0	0
42 845	X.6- INTERCONNEXION EST OUEST	7 500 000	210 000	52 037	2 560 000	2 600 000	2 050 000	80 000	0	0
042830	XI.1- Entretien des ouvrages	426 513	25 969	25 969	10 000	8 537	0	0	0	0
	TOTAL	119 142 489	10 658 789,41 €	5 292 492	12 700 000,00 €	12 027 025,00 €	9 289 427,03 €	5 767 630,00 €	7 377 320,00 €	29 067 381,00 €
	Annonces et insertion divers	41 746	584	0	0	0	0	0	0	0
	REBOURSEMENT FRAIS DE GESTION (DFC)	4 006 178	500 000	0	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000
	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	50 000	50 000	0	0	0	0	0	0	0
	MATERIEL DE TRANSPORT (VEHICULE)	100 000	37 400	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAL	123 340 413,07 €	11 246 764,12 €	5 292 492	13 000 000,00 €	12 827 025,00 €	9 289 427,03 €	6 067 630,00 €	7 677 320,00 €	29 367 381,00 €

Accusé de réception en préfecture
 574-219740115-20150224-15102-C-DE
 Date de réception préfecture : 02/03/2015

27/02/2015
 Gilbert ANNETTE